26e ANNÉE N° 2211 PARAIT LE SAMEDI 26 FÉVRIER 1910

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20

Commerciales (la ligne).....0,15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

CHRONIQUE AGRICOLE

LE Crédit Mutuel Agricole

Du journal *La Voix Républicaine*.

Dans un précédent article nous avons déterminé comment et par quels moyens le relèvement partiel des agriculteurs s'était opéré.

Il est certain que ce relèvement est dû tout à la fois à la création des syndicats agricoles et à l'organisation consécutive du Crédit mutuel agricole.

La mise en jeu rationnelle de ces deux facteurs de la richesse terrienne eût certainement amené un relèvement plus accentué encore de tous ceux qui évoluent dans le domaine de l'agriculture.

Mais, malheureusement, le paysan, après avoir réclamé des lois protectrices, a eu le tort grave de n'avoir d'abord qu'une demi confiance, qu'une confiance méfiante dans l'efficacité des lois votées et promulguées à son profit. Il a dû se familiariser avec la loi, la connaître dans ses modalités les plus infimes pour s'emparer progressivement des armes que le législateur a forgé à son profit exclusif.

Et c'est ainsi que la routine et l'indifférence, plus fortes que la loi, ont fait échec à cette dernière pour en retarder l'application complète. On peut en juger par ce qui se passe à l'heure actuelle où de nombreuses communes de France sont restées totalement étrangères à la législation du 21 mars 1884 et en on rejeté le bénéfice soit pas pure méfiance, soit par simple esprit de routine, soit enfin par une coupable indifférence.

Le Parlement et les associations patronales doivent donc, d'un accord commun et d'un effort solidaire, contribuer à changer la mentalité des travailleurs de la terre. Ils doivent apprendre à s'incorporer à toutes les étapes du progrès, sans aucune hésitation. Il ne suffit pas, en effet, de réclamer et d'obtenir le vote des lois protectrices du travail humain, il faut, avant tout et surtout, les utiliser au fur et à mesure de leur promulgation.

Cette utilisation immédiate et intégrale des lois votées aura l'heureux effet de hâter l'évolution du progrès à réaliser dans le domaine économique. Lorsque le Crédit mutuel agricole aura pénétré dans toutes les communes de France, il deviendra possible d'en réclamer l'extension sous toutes ses formes.

« La Voix Républicaine » est résolue à demander à ce sujet, par une active campagne, que le législateur veuille bien compléter l'œuvre bienfaisainte, incluse dans les lois déjà votées.

Tous les jours les membres les plus éminents des deux chambres, les journaux les plus autorisés dénoncent l'exode de nos paysans dans les villes. Il ne suffit pas de reconnaître le mal, il faut y remédier.

Pour cela faire, il faut à la fois favoriser l'accession des petits cultivateurs à la propiété individuelle ainsi que la pénétration tous les jours plus étroite de la grande et petite propriété.

Il est d'abord nécessaire, si on veut encourager la repopulation des campagnes et décourager l'exode des jeunes gens dans les villes, de fournir les moyens au petit cultivateur d'acquérir des terres. Le Crédit Mutuel agricole peut et doit jouer un rôle considérable dans cette œuvre. En effet ses ressources complexes lui permettent d'avancer à un grand nombre de terriens les sommes nécessaire pour acquerir des terres en lui laissant tout le temps nécessaire pour se libérer.

Dans toutes les ventes de terres, on constate avec peine que nos paysans ne peuvent acheter faute d'argent. Ce sont les marchands de biens qui acquièrent à vil prix, faute de concurrence aux enchères des terres qui aurait permis au chef de famille de constituer un petit domaine et d'utiliser ainsi le travail de tous ses enfants, dispersés dans les grandes villes.

Le ministre de l'agriculture, M. Ruau, a eu la sagesse de faire voter une loi déclarant insaisissable le petit bien de famille. C'est là une mesure légale à laquelle nous applaudissons. Mais le législateur doit non seulement protéger le bien de famille déjà constitué, mais favoriser la constitution de ce bien au profit de celui qui ne possède point. D'autres, avant nous, se sont préoccupés de cette question.

Pour parler de la manifestation la plus récente, nous mentionnerons la proposition votée par le Congrès radical à Nantes. Cette proposition concrétisant notre idée, demandait que le parlement, complétant la loi du 26 décembre 1906 sur le crédit à long terme, en faveur des coopérations agricoles, votât la loi autorisant les caisses de crédit agricole à prêter à long terme aux particuliers afin de les aider à acquérir des terres.

Nous nous associons de notre action incessante à vulgariser cette idée et à la faire adopter par le législateur.

Mais il ne faut pas croire que ce concours financier suffira pour le renouvellement total de nos campagnes.

Il faut favoriser en plus l'union tous les jours plus étroite de la petite et de la grande propriété.

Il faut, en effet reconnaître ce fait économique, jusqu'à ce jour négligé, c'est que la petite et la grande propriété ne peuvent rien l'une sans l'autre et qu'elles doivent se pénétrer réciproquement.

Sans la grande propriété qui permet au petit travailleur de réaliser à ses moments perdus quelques bénéfices et d'avoir des salariés assurés, les paysans de nos campagnes seraient vonés à une détresse certaine et imminente. Sans la petite propriété où le patronat terrien trouve des recrues pour le travail de son domaine, la grande propriété resterait, elle-même, stérile et improductive.

Il faut donc recourir à l'unité de l'association tous les jours plus étroite, à l'harmonie des bons rapports entre tous les propriétaires, petits où grands et enfin au développement intégral du crédit agricole pour assurer le relèvement complet de nos campagnes ou gît la source véritable de notre richesse nationale.

A. BRENDT.

La Revision de l'Impôt foncier

Pour les 10 millions de propriétaires fonciers, les 36,000 maires et les 400.000 répartiteurs ou classificateurs.

Cette année, par le jeu de deux lois, on entreprend la revision totale de l'impôt foncier ; on évalue le revenu des 9 millions de maisons et le revenu de 150 millions de parcelles de terre. Semblable travail d'ensemble n'avait pas été effectué depuis un siècle (1807). C'est la préface de l'impôt sur le revenu.

Les deux opérations d'évaluation parallèlement entreprises sont toutefois distinctes.

La nouvelle évaluation de la valeur locative des propriétés bâties servira à établir les rôles de l'impôt foncier. Les propriétaires de maisons sont donc intéressés à suivre attentivement des opérations dont le but est de fixer pour dix ans la contribution foncière sur leurs maisons.

L'évaluation des 150 millions de parcelles de terre est simplement une statistique qui devant coûter 10 millions au budget de la France, ne se recommencera pas de sitôt. Or cette statistique servira plus tard de base à la taxation des terres. Les investigations du fisc dans toutes les communes n'intéressent donc pas à un moindre degré les populations paysannes dont on va évaluer présentement les biens pour fixer plus tard, sur cette base d'évaluation, le chiffre de leurs contributions pour de nombreuses années,

La revision de l'impôt foncier doit être sérieusement conduite par les agents des contributions directes ; ne devrait-elle pas aussi être suivie avec attention par tous les contribuables ?

Pour guider ceux ci dans l'exercice de leurs droits et pour faciliter la tâche fort complexe des maires, des classificateurs ou des répartiteurs, le « Comité Central d'Etudes et de Défense fiscale » a réuni, dans une importante étude de vulgarisation, tous les textes utiles à consulter ainsi qu'une analyse détaillée des instructions ministérielles. Cette brochure est adressée franco contre un mandat de 1 fr. au nom du Secrétaire Général du *Comité Central d'Etudes et de Défense fiscale*, 21, rue Croix-des-Petits Champs, Paris.

VOYAGE AGRICOLE CHEZ LES ROMAINS

Lés Géorgiques de Virgile

suite

Je crois que ceux qui regardent les *Géorgiques* comme un ouvrage rempli d'erreurs, en jugent moins d'après une connaissance exacte de ce poème, que d'après sa qualité de poème et son antiquité.

On s'imagine d'abord qu'un poète, même dans une matière sérieuse, songe plus à plaire qu'à instruire, et sacrifie souvent une vérité ennuyeuse à une erreur agréable. Je crois Virgile absous de cette accusation par le respect avec lequel tous ceux qui, parmi les Romains, ont écrit après lui sur l'agriculture, parlent de ses ouvrages. Pline le naturaliste, s'appuie souvent sur son autorité. Un pareil suffrage est assurément très en faveur de Virgile. Si quelqu'un de nos premiers poètes avait écrit sur l'histoire naturelle, de quel poids ne serait pas pour lui l'avantage d'être cité par Buffon ? Il est vrai que Virgile n'est point rentré dans les détails ; il n'a embrassé que les grands principes de l'agriculture; et, comme il sont à peu près les mêmes dans tous les temps et dans tous lieux, c'est une preuve de plus en sa faveur.

On croit que l'antiquité de ce poème le rend justement suspect d'erreur. Mais si l'on veut observer que l'agriculture était, aprés l'art de vaincre, l'art favori des Romains, qu'ils se vantaient de lui devoir sa grandeur, que l'art le plus honoré est toujours le mieux cultivé, que celui-ci était l'occupation de ce qu'il y avait de plus grand et de plus éclairé; si l'on songe de plus que Virgile avait pu recueillir les observations de plusieurs siècles, d'enrichir de remarquer d'une foule d'écrivains, on conviendra qu'il est possible que le plus grand poète des Romains ait bien écrit sur un art cultivé, dès les premiers temps de la République. La lecture de ses ouvrages, jointe à ces présomptions, achèvera de convaincre ceux qui pourraient en douter.

Je ne vois de répréhensible que quelques vers sur les lunaisons dans le premier livre, et quelques morceaux du quatrième. La partie consacrée à l'économie rurale n'offre presque rien à réformer. La reproduction des abeilles est une tradition que Virgile adopta, sans doute, moins comme naturaliste que comme poète, parce qu'elle amène cette belle fable d'Aristée, qui est reconnue pour un chef d'œuvre de sentiment et de poésie, et dont on achèterait volontiers les beautés par quelques erreurs.

Est-il bien vrai, en second lieu, que les *Géorgiques* manquent d'intérêts ? Le reproche est grave, J'avouerai, puisque l'occasion s'en présente, que je le trouve mal fondé. Deux choses sont nécessaires pour rendre un ouvrage d'esprit intéressant : l'agrément et l'utilité. Les poètes doivent non seulement peindre la nature, mais l'imiter dans ses procédés : partout elle réunit dans ses ouvrages l'agréable à l'utile. Les *Géorgiques* réunissent ce double intérêt. L'auteur a pris pour sujet le premier de tous les arts, celui qui nourrit l'homme, qui est né avec le genre humain, qui est de tous les lieux, de tous les temps. Rien de plus utile. Pour l'agrément je ne conçois pas de sujet plus heureux. L'attrait naturel de la campagne, les travaux et les amusements champêtres, l'admirable variété des trésors qui couvrent la terre, l'abondance des moissons, la richesse des vendanges, les vergers, les troupeaux, les abeilles, toutes ces choses qui, malgré les préjugés, ont des droits si puissants sur notre âme ; voilà ce que représente le poème de Virgile : il est riche comme la nature, il est inépuisable comme elle. Joignez à cela les idées d'innocence, de félicité, de tranquilité, attachées à la vie champêtre ; ce plaisir délicieux avec lequel nos yeux, fatigués de la pompe des villes, se rejettent vers les beautés simples de la campagne et les prodigues variés

© VILLE DE SISTERON

de la nature : est-il rien de plus intéressant pour les âmes sensibles ? Les anciens nous ont laissé des poèmes sur d'autres sujets. Aratus et Lucrèce ont écrit en vers sur la philosophie naturelle. Le sujet des *Géorgiques* me paraît l'emporter de beaucoup pour l'agrément. La philosophie naturelle présente, à la vérité, des objets sensibles ; mais souvent elle rebute le lecteur par la richesse des définitions, l'ennuie des discussions, et l'incertitude des systèmes. Le sujet que Virgile a choisi frappe sans cesse l'imagination, sans cesse il parle à notre âme par nos sens ; les leçons y sont en image, et les préceptes en tableaux.

La forme n'est pas moins précise que le fond. Virgile ennoblit les opérations les plus simples et les instruments les plus vils ; il parle aussi noblement de la faux du cultivateur que de l'épée du guerrier, d'un char rustique que d'un char de triomphe ; il sait rendre la charrue digne et des conseils et des dictateurs.

La vivacité de ses images nous donne une idée plus claire que n'aurait fait la vue de ces choses mêmes et l'objet décrit nous aurait moins affecté que la description. Mais de quelques couleurs que les préceptes soient revêtus, ils fatiguent à la longue, si le poète n'en corrige l'uniformité. Virgile, dans cette vue entremêle à ses leçons d'agriculture des traits de morale. S'il conseille de transplanter un abrisseau dans un terrain semblable à son sol natal, il ajoute noblement :

Tant de nos premiers ans l'habitude est puissante.

Nous recommande-t-il de profiter de la jeunesse des troupeaux pour les multiplier ? Il y joint cette réflexion touchante :

Hélas ! nos plus beaux jours s'envolent les premiers.
Un essain de douleurs bientôt nous environne ;
La vieillesse nous glace et la mort nous moissonne.

Souvent il abandonne son sujet pour détendre et amuser notre esprit par d'heureuses digressions : car les épisodes sont nécessaires pour couper la monotonie et adoucir l'ennui des préceptes.

Cependant Virgile, sage même dans ses écarts, a senti que les digressions, quelques agréables qu'elles fussent par elles-mêmes, ne devaient point être un hors d'œuvre dans son poème ; que les fleurs y étaient nécessaires pour en couvrir les épines, mais qu'elles doivent naître du fond du sujet, et non y être transplantées ; que, dans les épisodes les plus étrangers en apparence au sujet des *Géorgiques*, on devoit voir la campagne au moins en perspective. Voyez, à la fin du premier livre, comment après avoir parlé de la mort de César, des batailles de la Pharsale et de Philipes, il rentre ingénieusement dans son sujet, et intéresse le cultivateur au récit de ces grands évènements par ces vers admirables :

Un jour le laboureur, dans ces mêmes sillons
Où dorment les débris de tant de bataillons,
Heurtant avec le soc leur antique dépouille,
Trouvera, plein d'effroi, des dards rongés de rouille,
Verra de vieux tombeaux sous ces pas s'écrouler,
Et des soldats romains les ossements rouler.

Concluons que si l'utilité, l'agrément du sujet, le génie et l'art du poète peuvent rendre un poème intéressant, on ne peut refuser cet éloge aux *Géorgiques*. Je sais qu'elles ne peuvent avoir l'intérêt d'un poème dramatique ; mais serait-il raisonnable de l'exiger ?

HORTULUS.

(à suivre)

Quatre siècles de Jardins à la Française

Après les Jardins réguliers du Moyen Age, les riches Parterres de Broderie de la Renaissance et les incomparables Parterres, Labyrinthes, Miroirs d'eau du Grand Siècle, on avait abandonné, à la fin du XVIIIe siècle, l'art si riche des Tracés réguliers pour le pittoresque des Jardins anglais ou paysagers.

Mais on revient de nos jours aux nobles Tracés des Jardins d'autrefois qui sont le complément indispensable de toute Demeure de Style. Le moment ne pouvait être mieux choisi par « LA VIE A LA CAMPAGNE » pour consacrer son Numéro de Printemps à l'Histoire et à la Description de ces merveilleux Jardins. Ce Numéro qui a pour titre « *Quatre siècles de Jardins à la Française* » formera l'ouvrage élégant, complet et définitif, tant attendu, brillamment paré de reproduction, d'anciennes Gravures, de Dessins, de Photographies des plus beaux Jardins actuels et de Hors-Textes en couleurs.

Ce numéro, préparé par les spécialistes les plus autorisés, comporte entre autres Illustrations et textes *Inédits*, la détermination des caractères distinctifs des Jardins et des Parterres des époques. C'est là à la fois de précieux et précis enseignements et renseignements qui permettront à tous d'identifier aussi facilement un Parterre François Ier, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, XXe siècle, etc, qu'on le fait pour une architecture, pour un Meuble ou pour un Bibelot. C'est une des innovations sans nombre que le Directeur de cette Revue possède à son actif.

Tous les gens de goût voudront lire et conserver ce précieux Numéro, d'une valeur d'au moins 10 francs, mise en vente au prix de 2 francs. Mais on peut se l'assurer, dès à présent et jusqu'au 5 Mars 1910, pour le prix de faveur de 1 fr. 50 cent. par souscription adressée à la Librairie Hachette et Cie, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris.

COIN DU POÊTE

LE COQ

Sonnet

Sur le portail, l'œil fier, il apparait soudain.
Promenant ses regards, sur tout ce qui sommeille,
Semblant dire : Je vais opérer des merveilles.
Et dans l'air transparent jette sa voix d'airain.

* * *

Coco Cocorico. Et des couleurs vermeilles
Apparaissent là-bas, à l'horizon lointain,
La vie revient partout, tout être se réveille,
Et chante avecque lui la beauté du matin.

* * *

Reviens soleil, revions, que tes flots de lumière,
Dit le Coq orgueilleux, de sa voix claire et fière.
Viennent sécher les pleurs que la nuit a versé.

* * *

Toute la basse-cour, s'approche près du maître
Pour venir admirer le soleil qui va naître.
Et tous à l'unisson le saluent, empressés.

Myosotis.

Chronique Locale

SISTERON

Les Bas-Alpins à Nice. — Tout comme à Marseille et à Paris, il vient de se constituer à Nice, une Société Amicale des Bas-Alpins, dont le siège social est 58, avenue de la Gare.

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs, la composition du bureau et les principaux articles des statuts qui régissent l'Amicale.

Article premier des Statuts. — Il est fondé à Nice, sous le titre d'*Amicale des Bas-Alpins*, une Société dont peuvent faire partie les personnes nées dans le Basses-Alpes, ou originaires des Basses Alpes, où ayant des intérêts.

Art. II — Elle à pour but :

1° De favoriser et de resserrer les relations amicales entre les Bas-Alpins, habitant Nice où le littoral.

2° De faire connaître aux habitants de Nice et à la colonie étrangère les ressources des Basses-Alpes, leur climat et leurs divers sites ou stations estivales.

3° De faciliter les relations économiques entre ce département et celui des Alpes-Maritimes ou le littoral.

4° De venir en aide aux Bas-Alpins de passage ou appelés à venir habiter Nice ou le littoral, ainsi qu'à ceux qui s'y trouvant seraient dans l'infortune.

Composition du bureau : *Président* ; M. Henri Reynaud ; *Vice-Présidents* : MM. Jaubert, avocat ; Gautier ; Docteur Mengeaud ; Docteur Coulomb ; *Trésorier* ; Henri Boyer ; *Trésorier adjoint* : Turriès ; *Secrétaire-Général* : Signoret ; *Secrétaires-Adjoints* : Jean Paul ; Arnoux ; Baptistin Baude.

Mi-Carême. — Le Comité des fêtes de la Mi-Carême, travaille à l'élaboration d'un programme des plus chics. Dores et déjà elle s'assure le concours de plusieurs sociétés de trompettes d'Apt et d'Avignon et de la musique de Volonne.

La bonne coordination dans le comité fait prévoir pour le 20 mars une fête magistralement organisée.

Echos du Palais. — A l'audience du 22 février 1910, comparaissent : 1° le nommé Bollamat Jean Jules, agé de 41 ans, ouvrier ébéniste, originaire de la ville d'eau, Thonon-les-Bains, à été condamné, par défaut, à 25 francs d'amende pour contravention à la police des chemins de fer. ; 2° Le nommé Capolier Léon, ou prétendu tel, s'étant rendu coupable d'un vol de bicyclette au préjudice du sieur Amella, à été condamné, par défaut encore, à 15 jours de prison.

Accident. — Dans la matinée de mercredi, le nommé Silvy Henri, qui émondait les arbres à la campagne de Soleillet s'est blessé au moyen du sécateur, à la fesse.

Cet instrument ayant pénétré assez profondément Silvy en sera quitte pour quelques jours de repos.

Cinéma-Pathé. — Ce soir à 8 h. 1/2, au casino, M. Gilbert, le Directeur du cinéma Pathé frères donnera une brillante séance avec vues nouvelles et de bon goût. La renommée dont jouit ce cinéma nous dispense de tout commentaire élogieux.

Théâtre. — L'excellente troupe Belin ne ménage ni ses efforts ni son talent afin de satisfaire le nombreux public qui se presse dans la salle du Casino. *Le Docteur Jojo* a été rendu de main de maître puis qu'il a recueilli des salves d'applaudissements.

Jeudi prochain *Mireille*, grand drame en 3 actes d'Alphonse Daudet ; *La Consigne est de ronfler*, vaudeville en un acte.

ETAT-CIVIL

du 19 au 25 Février 1910

NAISSANCES

Revest Louis Edouard.

MARIAGE

DÉCÈS

Cartier Maria Philomène veuve Lignon, 70 ans, s. p. route de Noyers.

l'Argus de la Presse, fidèle à une tradition déjà ancienne, vient d'offrir à l'Elysée un superbe album, renfermant articles et illustrations, parus en 1908 et 1909 sur M. Fallières.

En feuilletant cette collection, le Président de la République revivra avec orgueil les évènements historisques, auxquels il à été mêlé : voyages à Londres, à Stockholm, à Reval, à Nice.

M. Fallières sera moins satisfait au souvenir de l'incident Mattis et des éternelles ouvertures des éternels concours hippiques, exposition canines, crèches, etc... etc..,

Chemins de fer de PARIS-LYON-MEDITERRANEE

Régates Intérnationales de Nice et de Cannes. — Vacances de Pâques. — Tir aux pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1re et 2me classe à prix réduits.

de **Valence** et **Avignon** pour **Cannes, Nice** et **Menton**, délivrés du **24 Février au 11 Avril 1910.**

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris) ; leur valididité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 o/o.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De **Valence** à **Nice** via **Marseille**, 1re Classe **78 fr. 80** ; 2me classe **56 fr. 75**

d'**Avignon** à **Nice** via **Marseille**, 1re classe **57 fr. 95** 2me classe **41 fr. 75.**

La *migraine* les *maux d'estomac* et les *maux de reins* viennent de ce que le sang contient des impuretés. Les Pilules Suisses nettoient le sang.

Utile Précaution

A Part les rhumes toutes le affections des bronchites tendent à devenir chroniques. Les bronchites les pleurésies, l'influenza laissent des traces qui causent l'essoufflement l'oppression, l'asthme le catarrne, l'emphysème. On évite les complications en ayant recours à la Poudre Louis Legras, merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle soulage instantanément et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris

Etude de Me Félix THÉLENE

AVOCAT-AVOUÉ

Successeur de Me Gassier

58, Rue Droite, à **Sisteron** (B-A)

VENTE

par

LICITATION

Il sera procédé le **mercredi vingt trois mars** *mil neuf cent dix, à* **deux** *heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Sisteron, par devant M. Girard juge du siège à ces fins commis, à la*

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de **Sisteron,** *(Basses-Alpes).*

DÉSIGNATION

des Immeubles à vendre

PREMIER LOT

Une **Maison** située à Sisteron, rue Saunerie, composée de magasin au rez-de-chaussée avec cave au dessous, une chambre au premier étage sur le devant, rue Saunerie, deux chambres au deuxième étage, l'une donnant sur la rue Saunerie et l'autre rue Font-Chaude, un galetas au dessus, confrontant : au midi, rue Saunerie ; au nord, Bontoux Toussaint et au couchant Fabre.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci..... **100** francs.

DEUXIEME LOT

Une **Ecurie** et **Grenier à foin,** rue Font-Chaude, confrontant : au levant, Bontoux; au couchant, Fabre et au nord, rue Font-Chaude.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci. ..... **100** francs.

TROISIÉME LOT

Une **propriété** à l'arrosage au quartier de *Sarrebosc*, d'une contenance de douze ares, soixante dix centiares, section B. de la matrice cadastrale, numéro 1075, confrontant : du levant et midi, le canal d'arrosage ; au couchant, Siard et Vigné ; au nord, Louis Turcan.

Mise à prix : **Cinquante** francs.
ci..... **50** francs.

Ces immeubles dépendent de la succession de la Dame Marie Elisabeth **Silve**, Veuve **Galicy** Prosper, en son vivant domiciliée et demeu- à Sisteron, (Basses-Alpes).

La vente est poursuivie à la requête de M. **Silve** Joseph-Baptistin, employé au chemin de fer du P.L.M. à la gare de la Joliette, demeurant et domicilié à Marseille ; de Madame Léonie **Bouchet**, Veuve **Silve** Jules, sans profession demeurant et domiciliée à la Saulce (Hautes-Alpes), agissant au nom et comme tutrice légale de Raoul **Silve**, son enfant mineur, ayant Me **Thélène** pour avoué.

Et encore de M. **Silve** Ferdinand, propriétaire domicilié et demeurant à Vallavoire; de Mlle **Silve** Madeleine, sans profession demeurant et domiciliée à Valernes ; de Madame Sidonie **Reymond**, Veuve **Silve**, demeurant et domiciliée à Clamensane, en sa qualité de tutrice légale de ses enfants mineurs, Louis, Marie-Rose, Lucienne, Martial, Ismaël, Adrienne et Léa **Silve** ; de Madame Julie **Silve**, Veuve **Léouffre**, sans profession, demeurant et domiciliée à la Motte-du-Caire, ayant Me **Bontoux** pour avoué.

La vente a lieu en vertu d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Sisteron en date du

© VILLE DE SISTERON

dix novembre mil neuf-cent-neuf enregistré, aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron par Me Félix **Thélène**.

Elle aura lieu en présence de MM. **Ricard** Emile et **Brémond** Arthur subrogés tuteurs des mineurs **Silve** ou eux dûment appelés.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Félix **Thélène**, avoué poursuivant la vente.

Sisteron, le 25 Février 1910.

F. THÉLÈNE.

Dûment enregistré

A Louer de suite

Joli Villa et grand jardin arrosable
à Sisteron, quartier de la GARE
9 pièces avec serre
S'adresser à Me TURCAN, notaire à Sisteron.

A louer présentement

VASTE LOCAL

servant de restaurant et pouvant servir à tout autre genre de commerce

Pour renseignements s'adresser à Mme Vve **Chastillon**, *rue Droite, Sisteron.*

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS,

Les presonnes atteintes de hernies ne doivent pas se laisser abuser par certains et surtout nouveaux soi-disant spécialistes dont la science est douteuse parceque qu'ils n'on rien inventé, il ne peuvent présenter au public qu'un système d'appareils dédémodés et hors d'usage.

La hernie mal maintenue grossi et expose le malade aux pires dangers d'un étranglement il est du reste établi que l'existence du hernieux est d'un tiers moins longue que celle d'un sujet non hernieux.

Malades !!!

Si vous portez un bandage qui vous fait souffrir ou qui laisse échapper votre hernie remplacéz le sans retard car votre vie est en menacée.

Malades écoutez et réfléchissez.

Le seul appareil vraiment sérieux est celui inventé par le spécialiste M. GLASER, de Paris. Cet appareil reconnu par les hautes sommité comme étant le meilleur, le seul qui maintienne le hernies radicalement les plus hautes distinctions et une mention honorable de M. le Ministre lui ont été décernée. C'est ce qu'aucun autre n'a pu obtenir.

L'appareil de notre honnorable praticien n'est pas de récente invention, non il a fait ses preuves, il a soulagé est guéri des centaine de mille hernieux C'est appareil dont la pression se règle à la volonté du malade est à la fois le plus souple, il peut se porter nuit et jour sans laisser échapper la hernie, il permet les travaux les plus pénibles sans gêne et fait disparaître la hernie à tout jamais ; aussi le malade ne saurait il mieux placez sa confiance qu'en l'appareil de M. GLASER, il donne la vigueur au travailleurs, écarte tout danger d'étranglement et par conséquent augmente les chances de longevité.

Malades! n'oubliez pas que votre hernie mal maintenue menace votre existence. Vous êtes à la veille d'un étranglement mortel. Dans l'intérêt des 2 sexes atteints de hernies, la science a proclamé l'appareil GLASER comme étant le seul à adopter.

En s'adressant à l'*honnorable M. GLASER* les malades peuvent compter sur sa loyauté et son entier dévouement.

L'application sera faite à :

Sisteron, le 14 mars hotel des Accasias.
à **Digne**, le 15 mars, hotel Boyer-Mistre.
à **Manosque**, le 16 mars hotel Pascal.
à **Forcalquier**, le 16 mars, hotel Valenty.

La brochure explicative donnant les conseils pour éviter l'étranglement era envoyée contre 0 fr. 30 sur demande faite à M. *GLASER*, 22, boulevard St-Denis. Courbevoie Paris

A Vendre Une bibliothèque de livres ecclésiastiques en très bon état. Bonne occasion.

S'adresser au bureau du journal.

LES POÊLES GODIN
SONT LES MEILLEURS
ET LES MOINS CHERS

COLIN ET Cie A GUISE (AISNE)

Chez tous les Quincailliers, Poêliers, Fumistes, etc

LA VIE HEUREUSE

Chantecler ! Chantecler qui triomphe aujourd'hui, son auteur et ses interprètes, puis un curieux rappel des portraits que les poètes de jadis tracèrent avant M. Rostand de l'oiseau symbolique et décoratif par excellent ce : le Coq ; d'intéressants détails, révélés par le Vicomte de Reiset, sur les plus célèbres mariages morganatiques dont le dernier — ce lui du roi Léopold de Belgique — eut un si retentissant éclat ; maints aspects terrifiants ou pittoresques de Paris innondé ; un amusant tableau de la part prise dans les élections par les femmes anglaises ; un poignan résumé de l'enquête menée par l'office du travail sur les conditions d'existence des ouvrières en lingerie ; le plus beau chapître de l'ouvrage passionnant que le Marquis de Ségur consacre au couchant de la Monarchie ; une jolie analyse des raisons qui donnent à "l'inconnu" le cœur d'une jeune fille ; d'admirables photographies montrant la physionomie si particulière de Plougastel où tous les fiancés de l'année sont mariés le même jour ; une jolie nouvelle de M. E. Rey, lauréat du « Prix des Quarante Cinq » ; l'histoire des lettres, récemment publiees, écrites par Musset à Mlle Aimée d'Alton ; une vivante évocation du Salon de Mme de Cavaillet, où fréquentèrent tous les « noms » de la littérature contemporaine ; un harmonieux portrait de Lady Stewart Richardson qui vient de créer une école de danse et de culture physique ; une ironique série d'images montrant nos « frères inférieurs » revêtus de nos vêtements et donnant notre amusante caricatures....tel sont les principaux attraits — mais non point tous ! — du numéro de Février de la *Vie Heureuse*.

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numér., 50 centimes. — *Conseil des Femmes :* Paris et Départements, 4 fr.50 ; Etranger, 5 fr. 50 ; le numéro, 30 centimes.

Bulletin Financier

Notre Marché est inactif, mais il deumeure ferme.

Le 3 0|0 français cote 98.83.

Fonds Russes et fonds d'États fermes. 5 o|o 1906 105 ; Serbe 4 o|o 86.75. Turc unifié 96 02 ; Extérieure espagnole 96.75 ; Brésil 4 o|o 91.85.

Etablissements de Crédit hésitants. Comptoir d'Escompte 810 ; Société Générale 725 ; Banque Franco-Américaine, 525.

Valeurs cuprifères inactives. Le Rio s'échange vers 1.923.

En Banque, les valeurs sud africaines sont presque sans changement. Les valeurs territoriale fout preuve de fermeté. La Mossamédès cote 23 50 environ.

Minas Pedrazzini 125 ; Minas Mercedés gagne un point à 58.25.

Obligations 5 0|0 Energie Industrielle 490, Actions 113.

M Bault, ingénieur directeur des travaux aux mines de Manganèse du Tohorok, vient de prendre possession de son poste ; il est hors de doute que sous l'habile direction de l'ancien directeur de Denain-Anzin, l'exploitation va faire de rapides progrès.

NOVEL.

42, rue Notre-Dame-des-Victoires.

AVIS AUX BÈGUES

Suppression du Bégaiement et de la Timidité

Le professeur GUYON, Spécialiste distingué, continue de traiter, toujours avec plein succès, tous les cas de bégaiement. Ses guérisons toujours amenées d'une façon sûre et par les moyens les plus rapides, tiennent du prodige.

Ecrire : Le professeur Guyon, Place des Pénitents-Blancs, 9, à Toulouse (Haute-Garonne).

REPRÉSENTANTS sérieux sont demandés par maison de confiance. Fortes remises. Ecrire à Charles LAUGIER, SALON (B d-R).

Veillez sur votre **Santé!**
Ayez toujours
un Flacon
d'**Alcool de Menthe**
de
Ricqlès
CONTRE :
Maux de Tête
le Cœur, d'Estomac. C'est aussi le
Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la
Grippe et des Épidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

PRÉFECTURE DES BASSES-ALPES

CHEMIN VICINAL ORDINAIRE N° 1

Commune de Noyers-sur-Jabron

PURGE D'HYPOTHEQUES

AVIS

Par acte administratif reçu le **vingt-un** Novembre mil neuf cent neuf, par Monsieur le maire de **Noyers-sur-Jabron** à cet effet délégué, les propriétaires dénommés dans le tableau ci-dessous, ont cédé à la dite commune, pour la construction du **chemin vicinal ordinaire N° 1 de Noyers à Sisteron**, entre les villages du *Haut et du Bas-Noyers et l'annexe de la Ribière*, les parcelles de terrain dont la désignation suit et dont la vente a été stipulée aux conditions suivantes :

Natures des Parcelles	Désignation Cadastrale			Surface à acquérir	Valeur		dédommagement et indemnités accessoires	Observations
	Section du Plan	Nos des parcelles	Quartiers au lieux dits		du mètre carré	en totalité		
Vendeur : Imbert Léon								
Vague		664	Le Perruron	104m2 00	»			
Labour	D	665	id.	375. 00	»			
Bois taillis	D	666	id.	704 00	»	550 f. »	»	Se séserve la récolte des talus
Labour	D	658 bis	La Pigue	17. »	»			
Labour	D	675	Champ de Blachon	192. »	»			
						550 f. »	»	
Vendeur Imbert Désiré et Marie					Total	550 f. »		
Vague	D	216	Les Massières	1.201m2	0 fr. 30	360 f. 30	»	
Vague	D	217	id.	549m2	0 fr. 30	164 f. 70	»	
						525 f. 00	»	
					Total	525 f. «		

Cette publication est faite en conformité des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, afin que les intéressés puissent, dans la quinzaine de la transcription de l'acte, faire inscrire les privilèges et les hypothèques conventionnelles judiciaires ou légales. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles cédés à la commune seront affranchis de tous privilèges de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits de femmes, mineurs et interdits, sur le montant de l'indemnité revenant aux vendeurs.

Fait à Digne, le 10 février 1910

Le Préfet des Basses-Alpes,
Par délégation du Préfet
Le secrétaire Général
BRACONNIER.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

LA FORTUNE EST AVEUGLE

Tout le monde peut recevoir sa bienfaisante visite.

LOTS VILLE DE PARIS

Autorisés par les lois des 22 juillet 1892, 10/22 juillet 1894, 6 janvier 1898, 26 juin 1903, 10 avril 1904 et garantis par la Ville de Paris.

4 lots de 200.000f
18 lots de 100.000f
8 lots de 50.000f
46 lots de 10.000f
et 632 Lots de 1.000 à 25.000 francs
soit un total de
4 millions 346.000f de Lots

22 Tirages par An
Prochains Tirages
25 MARS
5 AVRIL
22 AVRIL
25 MAI, 5 JUIN

Syndicat Commercial en participation, 5 ans.

POUR 5 FRANCS Versement initial
On reçoit 100 Numéros
LOTS VILLE DE PARIS
en co-propriété et l'on participe au prochain tirage.

Pour recevoir les 100 Numéros *franco domicile, il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la* Banque Mobilière de Crédit, 5, Rue de Chantilly, à Paris (9e Arrondt)

LISTES GRATUITES APRÈS TIRAGES — SÉCURITÉ ABSOLUE
TITRES A LA LIBRE VÉRIFICATION DES INTÉRESSÉS.

On accepte les ordres contre remboursement 5 fr. 60

HATEZ-VOUS — AGENTS LOCAUX SONT DEMANDÉS — DERNIER APPEL

DUNLOP

PNEUS-AUTOS

BANDES RONDES OU PLATES
FERRÉS CUIRASSE ARMÉE
CUIRASSE CANNELÉE
ENVELOPPES VOLCANISÉES
ENVELOPPES EXTRA-FORT VOLCANISÉES
ENVELOPPES EXTRA-FORT FAÇON MAIN
CHAMBRES A AIR EXTRA

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

PNEUS-VELOS

DUNLOP

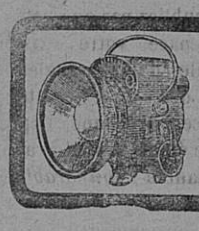

LE PHARE DUCELLIER VOIT TOUT

JE DONNE 100.000 FR.

à qui prouvera que la célèbre ***Sève Capillaire*** du dermologiste F. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves.

La repousse est certaine à tout âge, dans la nuance primitive, quelle que soit **la cause ou l'ancienneté** de la calvitie.

JAMAIS D'INSUCCÈS.

Plus de 20.000 attestations signées authentiques, indiscutables, à la disposition de tous à mon Laboratoire.

Pour recevoir **GRATIS** sous pli fermé l'exposé de la Méthode, écrire avec les plus grands détails ou se rendre au Laboratoire OLBÉ, 22, Rue des Martyrs, 22, *Section 129*, PARIS

Gardez-Vous des Bohémiens et des Cheminaux leurs signes secrets et trucs dévoilés par

LA VIE À LA CAMPAGNE

Dans son Merveilleux Numéro Spécial

LA CHASSE EN 1909

25 Articles des 1res spécialistes cynégétiques. Couverture et 2 hors-texte en couleurs, d'Admirables tableaux de Chasse — 100 dessins et photographies —

En vente partout et chez Hachette et Cie

SPÉCIMEN d'un Numéro antérieur 0 fr. 25

Vient de paraître :

L'AGENDA GALLIA

:: :: PRATIQUE :: :: ÉLÉGANT :: SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format : 35×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Legérant, Vu pour la légalisation de la signature ci contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON